

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-10-7

Séance du vendredi 15 novembre
2019

POLITIQUE DE L'HABITAT AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'ADIL DU HAUT-RHIN POUR 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-10-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Habitat,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-4-10-4 du 5 avril 2019 relative à la convention entre le Département du Haut-Rhin et l'ADIL du Haut-Rhin : subvention de fonctionnement pour l'année 2019,
- VU la convention entre le Département du Haut-Rhin et l'ADIL du Haut-Rhin pour l'année 2019, signée le 25 avril 2019,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-6-10-4 du 14 juin 2019 relative à l'avenant n°1 à la convention entre le Département du Haut-Rhin et l'ADIL du Haut-Rhin,
- VU l'avenant n°1 à la convention entre le Département du Haut-Rhin et l'ADIL du Haut-Rhin pour l'année 2019, signé le 14 août 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention exceptionnelle de 10 000 € au titre de l'exercice 2019 à l'ADIL du Haut-Rhin pour la mise en place d'un outil de partage de données dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'Habitat. La subvention sera versée en une fois dès la signature par les parties de l'avenant n° 2 à la convention de financement 2019 ;
- Approuve l'avenant n° 2 à la convention de financement 2019 avec l'ADIL, joint en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer ;
- Prélève les crédits correspondant sur le programme H721 – chapitre 65 – fonction 72 – nature 6574 du budget départemental.

M. Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de l'ADIL du Haut-Rhin.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité